



CONCOURS D'ENTREE A L'EAMAC SESSION DE 2020

Cycle : Contrôleur de la Circulation Aérienne

Dates du Concours : du 29 mai au 04 juin 2020

Durée de la formation : 24 mois

1. Modalités d'inscription

Les inscriptions au Concours EAMAC pour le cycle Contrôleur, session de mai 2020, se feront en ligne sur le site www.eamac.ne à la rubrique « Concours cycle Contrôleur de la Circulation Aérienne 2020 » **du 05 au 26 mai 2020 inclus.**

Après une prévalidation par l'EAMAC, les candidats retenus seront invités à déposer leur dossier auprès du Comité Local du Concours pour vérification de conformité (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile).

L'affichage des listes définitives dans les Centres de Concours tiendra lieu de convocation.

2. Conditions d'inscription

Candidats externes :

- Etre titulaire d'un Diplôme CPGE scientifique ou d'un diplôme Universitaire Scientifique / Technique de niveau **minimum** BAC+2 (ou avoir validé **au moins** les semestres S1, S2, S3 et S4) ou être titulaire d'un diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones.
- Etre âgé de vingt-et-un (21) ans au moins et de vingt-neuf (29) au plus au 31 décembre 2020.

Candidats internes :

- Etre opérationnel dans un service technique de l'Agence : NA – IRE – MTO ;
- Etre titulaire d'un Diplôme Universitaire Scientifique ou Technique de niveau **minimum** BAC+2 ou d'un diplôme de Technicien Supérieur de l'EAMAC ;
- Etre âgé de quarante-cinq (45) ans au plus au 31 décembre 2019.

Programme de déroulement des épreuves:

Matières	Date	Durée	Horaires en GMT
* Epreuves professionnelles	29 mai 2020	2 heures	07h – 09h
Tests psychotechniques et d'enseignement général (en ligne)	03 juin 2020	2 à 3h heures par candidat	A partir de 8h00 (heure locale)
Entretien d'anglais	04 juin 2020	20 minutes par candidat	A partir de 8h00 (heure locale)

**Les épreuves professionnelles sont réservées aux agents de l'ASECNA et aux professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie, ils composeront dans leur spécialité de base.*

Attention : Le niveau d'anglais exigé correspond au minimum au niveau « intermédiaire »

4. Composition du dossier: Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du diplôme exigé (L'EAMAC procédera à une vérification d'authenticité en cas d'admission) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du relevé de notes de l'examen relatif au diplôme présenté. une copie légalisée, certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
- deux photos d'identité de couleur récente sur fond blanc ;
- la fiche individuelle de renseignements remplie (fournie lors du dépôt du dossier par le Comité Local du Concours) ;
- pour les agents de l'ASECNA : autorisation écrite du Représentant de l'ASECNA ou du Délégué aux AAN ;
- pour les professionnels AC/MET : autorisation écrite de l'employeur tenant lieu d'engagement de prise en charge de la formation par l'employeur.

Information aux candidats qui seront déclarés admis : En plus des pièces ci-dessus indiquées, les pièces complémentaires suivantes seront à fournir lors de l'inscription à l'EAMAC :

- une copie légalisée, certifiée conforme du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un certificat de visite et contre visite médicale.

N.B. : Toute fausse information pourra faire l'objet de poursuites.

- Période de dépôt des dossiers (uniquement pour les candidats déclarés autorisés): **du 07 au 30 avril 2020** auprès du comité local du Concours de l'Etat de résidence (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile).
- Publication des résultats **fin juillet 2020**. L'EAMAC ne publie que les résultats des cycles pour lesquels les pays ont préalablement exprimé des besoins.